



AUTO CONFIANCE 25

Société mandataire import-export

45, Avenue Chabaud Latour 25200 MONTBÉLIARD
Tél.: 03 81 32 28 70 Fax : 03 81 32 28 69
E-mail contact@autoconfiance.com
Site Web www.autoconfiance.com

Installé depuis 1993 à Montbéliard



CONVENTION DE MANDAT N° : (indiquer votre n° dossier)

Pour acquisition d'un véhicule neuf provenant de l'Union Européenne. (Selon conditions générales reproduites au verso)

Nom du mandant : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code Postal : _____

Tél. dom. : _____ Tél. trav. : _____ Portable : _____ Autres : _____

E-mail : _____ Profession : _____

Pièces jointes : **En cours de validité** Copie de pièce d'identité **recto - verso** Copie de passeport + Copie Kbis pour entreprise

Le client ci-dessus donne l'exclusivité de ce mandat à la Société AUTO CONFIANCE 25 de Montbéliard, d'acquérir et de régler en son nom, le véhicule dont les caractéristiques et le prix sont stipulés ci-dessous.

DESCRIPTION DU VÉHICULE CHOISI : Finition d'origine d'après offre en cours de validité du : _____ (préciser la date)

Marque : _____ Type : _____

Année modèle : _____ CV _____ Nombre de portes : _____ Teinte : _____

Teinte intérieur : _____ Tarif du modèle de base : _____ TTC

Options :

- | | | |
|--------------------|------------------|------------|
| 1 _____ | au prix de _____ | TTC |
| 2 _____ | au prix de _____ | TTC |
| 3 _____ | au prix de _____ | TTC |
| 4 _____ | au prix de _____ | TTC |
| 5 _____ | au prix de _____ | TTC |
| 6 _____ | au prix de _____ | TTC |
| TOTAL _____ | | TTC |

ACOMPTE (inclus dans le prix) :

- 763 € à la commande par chèque à l'ordre d'AUTO CONFIANCE 25, qui sera remis au Crédit Agricole - tél. 03 81 98 31 81. - Un accusé de réception et une confirmation de mandat de recherche seront adressés aussitôt au mandant.

(Une provision jusqu'à 10% pourra être exigée dans le cas de commande de véhicule particulier, ou option(s) particulière(s), ou de marques étrangères).

- Ces sommes viendront en déduction du prix de vente le jour de la livraison.

RÈGLEMENT À LA LIVRAISON :

par chèque de banque uniquement au jour de la livraison à l'ordre de la société AUTO CONFIANCE 25.

GARANTIE TOTALE DU CONSTRUCTEUR :

* Pour un véhicule importé, la garantie constructeur est valable dans les pays cités sur le carnet de garantie au même titre qu'un véhicule acheté chez un concessionnaire français. L'entretien s'effectue chez un agent ou le concessionnaire de la marque de votre véhicule, un éventuel refus de leur part de le prendre en charge au titre de la garantie ou pour un entretien normal, va à l'encontre de la Charte Européenne des constructeurs automobiles et, est légalement répréhensible.

* Il vous est possible aussi, grâce à notre partenaire assureur RAC FRANCE, de souscrire à la livraison, après garantie constructeur, une extension de garantie tout risque, cessible, Pièces et Main d'Oeuvre. Cette assurance comprend également l'assistance, dépannage, remorquage et prêt de véhicule de remplacement (détail de garantie remise sur demande) :

- pour 350 € / an (véhicule léger de tourisme) : Nombre de mois : _____ non

- pour 470 € / an (véhicule utilitaire/Espace/Chrysler) : Nombre de mois : _____ non

- CRÉDIT : oui non (sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre partenaire financier SOFEMO, ou par votre propre organisme)

Selon impératif du constructeur la date de livraison souhaitée par le mandant à nos bureaux de Montbéliard est prévue semaine N° _____ soit du ____/____ au ____/____

A domicile par transport routier moyennant un forfait livraison de : _____ €

L'acceptation du présent mandat par la Société AUTO CONFIANCE 25 à Montbéliard a lieu sous la condition suspensive de la vérification de celui-ci. A défaut, la Société AUTO CONFIANCE 25 avisera le mandant par lettre recommandée sous quinzaine.

Fait en double exemplaire à _____ le _____

Exemplaire à nous retourner

Le Mandant

"lu et approuvé bon pour pouvoir et mandat"

Le Gérant
D'AUTO CONFIANCE 25

45, avenue Chabaud Latour - 25200 Montbéliard - Tél. 03 81 32 28 70 - Fax 03 81 32 28 69

Site Web www.autoconfiance.com - E-mail contact@autoconfiance.com

N° SIRET 390 195 808 00014 - Code APE : 4511Z - N° SIREN FR 390 195808 - S.A.R.L. AU CAPITAL DE 150.000 EUROS.

Banque : Crédit Agricole - tél. 03 81 98 31 81

IMPORTANT CONDITIONS GÉNÉRALES

Le mandant est informé et accepte que :

- la **Société AUTO CONFIANCE 25** négocie pour son compte, auprès des distributeurs de la marque de toutes entreprises, l'achat du véhicule sus-désigné.
- la **Société AUTO CONFIANCE 25** agit en son propre nom, en qualité de mandataire opaque, selon l'article 256 bis III 298 sixième-5 bis du CGI. Le mandant nous autorise à liquider pour lui la TVA à l'importation. **Il sera remis à la livraison le compte rendu de mandat pour réédition des comptes.** Le mandant acquitte alors un prix TTC auprès de la Société AUTO CONFIANCE 25 qui se chargera du paiement de la TVA auprès du Trésor Public.
- la **Société AUTO CONFIANCE 25**, peut agir sous le régime des intermédiaires transparents. Dans ce cas le client acquittera une somme hors taxe auprès d'**AUTO CONFIANCE 25**. Le client reconnaît devoir s'acquitter de la TVA directement auprès du Trésor Public dont il dépend.

Il est rappelé que les modèles à l'exportation présentent parfois certaines différences d'équipement avec les modèles de mêmes marques et types vendus en France. Le client aura pris connaissance de l'équipement de base et des options possibles par l'offre qu'il aura préalablement reçue à sa demande. **AUTO CONFIANCE 25** ne pourra être tenu pour responsable de toute non-conformité au regard du mandat initial d'une erreur imputable au fabricant. En ce cas **AUTO CONFIANCE 25** entreprendra les négociations nécessaires pour obtenir la livraison du véhicule conforme à l'offre retenue par le mandant.

Le véhicule sus-désigné est garanti par le constructeur sur tout son réseau, conformément au carnet de garantie fourni avec le véhicule. Le mandant ne pourrait prétendre à aucun recours contre la société **AUTO CONFIANCE 25** du fait d'un mauvais usage ou de non respect des instructions du constructeur dans l'application de la garantie. Conformément aux articles 92 et 95 du code de commerce, la société reste en droit de faire jouer son droit de rétention et de subordonner la livraison du véhicule au paiement du prix convenu.

Les modifications apportées et/ou imposées par le constructeur ne peuvent faire l'objet d'une résiliation. **A la livraison**, il sera remis au mandant : bon de livraison, carnets d'entretien et garantie (en langue de provenance), double de clés. **Sur demande à votre charge, nous pouvons vous commander : la notice en français de votre voiture et le CD Rom Routes de France.**

Le mandant s'oblige irrévocablement :

- à donner l'exclusivité à la **Société AUTO CONFIANCE 25** de son mandat de recherche qu'il aura adressé par courriel ou fax ou poste, selon les conditions générales lues, approuvées, signées et retournées par celui-ci.
- à prendre possession du véhicule dans les cinq jours maximum après notification par le mandataire.
- **à régler, au plus tard au moment de la livraison, le solde du prix uniquement par chèque de banque. Si le client décide de faire un virement bancaire, il devra l'effectuer obligatoirement 48 h avant livraison (jours ouvrés).**
- à supporter dès la livraison tous les risques, de quelque nature qu'ils soient, afférents à la propriété ou à la garde du véhicule, lorsque le client provoque des immobilisations de capitaux, il doit participer aux agios de découvert provoqués en banque. (Sauf cas de force majeure et sur présentation de justificatif à l'appui).

Prix

Le Prix comprend le transport du pays d'origine à Montbéliard, les frais bancaires, le déparaffinage, le nettoyage, contrôle et préparation, le certificat de conformité, **la TVA acquittée en France ainsi que la commission d'AUTO CONFIANCE 25 de 2 à 7 %** (hors CPI W et éventuel renouvellement immatriculation, **Écotaxe**, plaques d'immatriculation définitive, carburant, et hors attestation d'identification pour véhicule utilitaire).

AUTO CONFIANCE 25 constitue gratuitement votre dossier et vous garantit votre immatriculation Française définitive.

Préservez votre temps en évitant vos déplacements en préfecture. Nous gérons votre administratif final contre un forfait de 30 € seulement. Offrons plaques provisoires W ou définitives sous l'emblème de notre région uniquement.

Le prix de vente annoncé est celui qui est applicable au moment de la commande.

En cas de changement des conditions du présent contrat, pour raisons autres que les changements imposés par le constructeur, le mandataire propose au mandant de nouvelles conditions actualisées. Le mandant pourra les accepter ou les refuser.

- S'il accepte, le mandant devra aussitôt faire parvenir une confirmation écrite en précisant toutes modifications au précédent contrat qui sera évidemment annulé.
- S'il refuse, le mandataire lui restituera la provision versée sans autres frais ni indemnités (une annulation par écrit recommandé devra nous parvenir).

Dans le cas où une augmentation de tarif constructeur ou une modification de condition interviendrait entre la date d'envoi de l'offre, la convention de mandat d'**AUTO CONFIANCE 25** et la date de réception de ladite convention retournée par le client, **AUTO CONFIANCE 25** ne pourra être tenu d'honorer le présent contrat.

Délai

- Les délais de livraison du mandataire sont indicatifs et correspondent à ceux communiqués par les constructeurs. Toutefois les retards dus notamment aux décisions de modifications de finition et d'ordination des véhicules ou autres contraintes de production usine, décidées ou subies par le constructeur ne peuvent faire l'objet d'une annulation. En effet, **AUTO CONFIANCE 25** ne peut être tenu responsable de ces changements car les constructeurs informent qu'ils sont libres de modifier sans préavis les caractéristiques et l'ordination de programme de leurs véhicules.
- Le mandant peut dénoncer la convention de mandat par lettre recommandée et avis de réception en cas de dépassement de la date de livraison excédant 7 jours et non dû à un cas de force majeure. (Cas d'incendie, d'inondation, conflit de travail chez le constructeur, ses sous-traitants ou transporteurs ou retards de production pour raisons techniques, problèmes de qualité et de programmation ou autres), ce délai pourra être prolongé. Après réception de la dénonciation, le mandant accepte expressément de ne pouvoir prétendre à ce droit, **dans le cas précis où le véhicule ordonné est arrivé en concession étrangère.**

Refus de livraison

En cas de refus par le client de prendre possession du véhicule ou de régler le prix convenu lors de la livraison, pour quelque motif que ce soit, autre qu'une faute de société, cette dernière pourra déposer le véhicule dans ses locaux aux frais du client pour parking, et poursuivre l'exécution des obligations du client, si nécessaire par la voie judiciaire.

Crédit

Dans le cas où le client déclarerait vouloir régler le prix au moyen d'un prêt personnel, la commande ne prendra effet qu'après versement de l'acompte et confirmation par le client de l'obtention du prêt sollicité, conformément à la législation en vigueur.

Acompte

Tout acompte versé peut être déposé sur un compte bloqué en banque, les frais de garantie bancaire étant à la charge du mandant. L'acompte restera acquis à la société, à titre d'indemnité, en cas de désistement ou d'annulation de commande par le client, lorsque celui-ci aura donné son accord et fait réserver son véhicule.

Le mandant déclare avoir pris parfaite connaissance des paragraphes ci-dessus et les approuve sans réserve.